

## Contrat individuel de formation au sein du Centre de Ressources

Entre le CFAAD du Loiret, 11 rue des pervenches, 45270 Bellegarde, représenté par son directeur, Monsieur Didier Polanowski, d'une part,

Et Monsieur **P Baptiste**, Apprenti en **1ère année de Bac Pro - Option Gestion et Conduite de Chantiers Forestiers** d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

### Parcours de formation individualisé en CdR

Ce présent contrat est conclu entre l'apprenti et le CFAAD du Loiret par l'intermédiaire de :

- **PC** pour le CFA en tant que coordonnateur pédagogique,
- **BF** pour l'équipe pédagogique en tant que professeur principal,
- **M DC** en tant que responsable du Centre de Ressources (CdR).

**Profil de l'apprenant** : à définir (faible effectif, redoublant, diplômes acquis...)

**Compte tenu de vos résultats aux tests de positionnement et aux examens, nous vous proposons de suivre :**

### Un Parcours individualisé de Bac Pro - Option : Gestion et Conduite de Chantiers Forestiers

Le parcours de formation de **P Baptiste**

s'établit de la manière suivante : **Choix effectués par l'apprenti et validé par le professeur principal :**

#### Dispense des modules :

*Modules communs :*

<b>MG1</b>	<b>MG2</b>	<b>MG3</b>	<b>MG4</b>	<b>MG5</b>	<b>MG6</b>	<b>MP1</b>	<b>MP2</b>	<b>MP3</b>	<b>MP4</b>	<b>MP21</b>

*Modules de spécialité :*

<b>MP81</b>	<b>MP82</b>	<b>MP83</b>	<b>MP84</b>	<b>MP85</b>	<b>MP86</b>	<b>MP87</b>

#### Renforcement des modules :

*Modules communs*

##### **Modules Généraux**

- Module MG1
- Module MG2
- Module MG3
- Module MG4
- Module MG5
- Module MG6

**Horaire hebdomadaire en  
parcours individualisé**

**Total : 12:00:00 AM**

##### **Modules Techniques**

- Module MP1
- Module MP2
- Module MP3
- Module MP4
- Module MP21
- Module MP22

**Horaire hebdomadaire en  
parcours individualisé**

**Total : 12:00:00 AM**

##### **Modules Techniques**

- Module MP1
- Module MP2
- Module MP3
- Module MP4
- Module MP21
- Module MP22

**Horaire hebdomadaire en  
parcours individualisé**

**Total : 12:00:00 AM**

**Durée de la formation :**

Compte tenu du parcours de formation individualisé ci-dessous défini, Monsieur **P Baptiste**, effectuera **13 heures hebdomadaires** maximum de formation au sein du CdR

**Les objectifs suivants pourront être atteints en autoformation tutorée ou en accompagnement expert.**


Ce contrat précise, avec la demande de l'apprenant, les heures libérées dans son emploi du temps et les outils de formation qu'il devra utiliser pendant ce temps afin d'optimiser au mieux son temps au Centre de Formation.

Pendant ce temps libéré, l'apprenti s'engage à se trouver au Centre de Ressources et réaliser le parcours individualisé que l'équipe pédagogique lui a construit. Il devra tout de même suivre les enseignements qui lui auront été retirés à la simple demande du formateur.

**L'équipe pédagogique lui accorde le temps d'individualisation sur : Modules (à lister)**

Accompagnement individualisé sur les modules techniques par les 3 formateurs concernés, soit en face à face, soit distancié avec prise en charge par les animateurs du Centre de Ressources.

**Emploi du temps hebdomadaire préconisé :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00 – 9h00			CdR	CdR	
9h00 – 10h00			CdR	CdR	
10h00 – 11h30			CdR		
11h00 – 12h00			CdR		
13h30 – 14h30		CdR	CdR	CdR	
14h30 – 15h30		CdR		CdR	
15h30 – 16h30		CdR		CdR	
16h30 – 17h30					

L'apprenant a demandé à travailler les thèmes suivants et trouvera au centre de documentation les ressources nécessaires : Tous les modules techniques avec renforcement de l'enseignement général si besoin.

Ce présent contrat est conclu entre les différents intervenants pour la période du 01/09/2007 au 30/06/2008.

L'apprenant

Le coordonnateur pédagogique

Le formateur référent

Le responsable CDR